

IMMOBILIER : la justice rejette la demande d'annulation de la concession de la Zac Meyrargues à Vendargues

La cour administrative d'appel de Toulouse a confirmé le jugement du tribunal administratif de Montpellier qui avait rejeté la demande de la société Roxim Management d'annulation de la concession de la Zac Meyrargues à Vendargues attribuée en 2019 par la commune de Vendargues au groupement GGL Aménagement-GGL Groupe-Hectare. Une concession d'une valeur estimée à 38 millions d'euros sur treize ans. Le projet de Meyrargues prévoit sur 23 hectares la création de 850 logements, dont 30 % de logements sociaux, une résidence senior, une crèche et un groupe scolaire.